



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 8 juin 2018

Réunion de bilan et mesures d'accompagnement suite aux intempéries du 26 mai 2018

L'épisode de grêle qui a touché la Charente-Maritime le 26 mai dernier a occasionné des dégâts importants dans les exploitations agricoles du département.

C'est dans ce cadre qu'une réunion organisée conjointement par les services de l'Etat et la chambre d'agriculture s'est déroulée le jeudi 7 juin à Saintes, en présence d'Elise Dabouis, sous-préfète de Jonzac, Luc Servant, président de la chambre d'agriculture, Françoise de Roffignac, conseillère départementale et vice présidente du conseil départemental en charge de l'agriculture, Jean-Baptiste Milcamps, directeur départemental des Territoires et de la Mer, ainsi que des services de la chambre d'agriculture, du conseil départemental, de la MSA, des professionnels du monde agricole, des établissements bancaires et des assurances.

La chambre d'agriculture a présenté une estimation des dégâts. A ce jour, 176 exploitants agricoles se sont déclarés auprès de cette instance. Les premières estimations s'élèvent à 10.000 hectares de vignes et plus de 30.000 hectares de grandes cultures touchés.

Par ailleurs, 120 communes ont répondu au questionnaire de la DDTM : les vignes de 42 communes ont été impactées à 65% en moyenne. 41 communes ont vu leurs grandes cultures détruites à 62%.
Ces chiffres seront affinés.

Cette réunion a été l'occasion d'identifier les dispositifs de soutien mobilisés pour venir en aide aux agriculteurs et viticulteurs sinistrés :

- Dégrevement automatique de la taxe sur le foncier non bâti en fonction du taux de perte,
- Recours à l'activité partielle pour exploitants employeurs de main d'œuvre,
- Arrêté d'autorisation d'achat et de circulation de vendanges fraîches,
- Étalement de cotisations sociales,

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 / 06 37 74 87 22

Nathalie DORNAT – 05.46.27.43.25 / 07 85 00 17 99

Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 

- Accompagnement personnalisé des exploitants au sein de la cellule d'accompagnement et par la MSA,
- Report d'échéances, prêt de fond de roulement, financement de stocks, de trésorerie,
- Renforcement du dispositif para-grêle.

La DDTM a en outre annoncé la mise en ligne prochaine d'un vade-mecum sur différentes questions réglementaires relatives à la PAC.

Le conseil départemental et le conseil régional travaillent à la mise en place d'aides conjoncturelles.

Sur proposition du président de la chambre d'agriculture, soutenue par la sous-préfète de Jonzac, il est envisagé d'organiser un séminaire départemental d'information sur l'assurance des récoltes afin d'inciter les exploitants à la souscrire.

Le gouvernement sera tenu informé de l'évolution de la situation et des suggestions faites à cette occasion par les parties prenantes à la réunion.